



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 48260

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur l'évolution de la délinquance de voie publique du mois de décembre 1999 à ce jour sur les communes du Rhône suivantes : Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Charly et Vernaison.

Texte de la réponse

Evolution de la délinquance de voie publique du 1er décembre 1999 au 1er juillet 2000 dans les communes du département du Rhône. Zone de police nationale : (Voir tableau dans JO correspondant). Zone de gendarmerie nationale : La brigade territoriale de Pierre-Bénite a une assiette territoriale qui s'étend sur 3 communes dont une seule, Irigny, est en zone gendarmerie nationale (ZGN). Les communes de Oullins et de Pierre-Bénite sont en zone police nationale (ZPN). Les brigades territoriales (BT) de Tassin-la-Demi-Lune, Brignais et Francheville sont de pleine compétence gendarmerie nationale. Elles exercent respectivement leur compétence sur les communes suivantes : BT Tassin-la-Demi-Lune (2 communes : Charbonnière et Tassin-la-Demi-Lune) ; BT Brignais (4 communes : Brignais, Charly, Vernaison et Vourles) ; BT Francheville (3 communes : Craponne, Francheville et Saint-Genis-les-Ollier). (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48260

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3894

Réponse publiée le : 9 octobre 2000, page 5795